

Balade pédestre

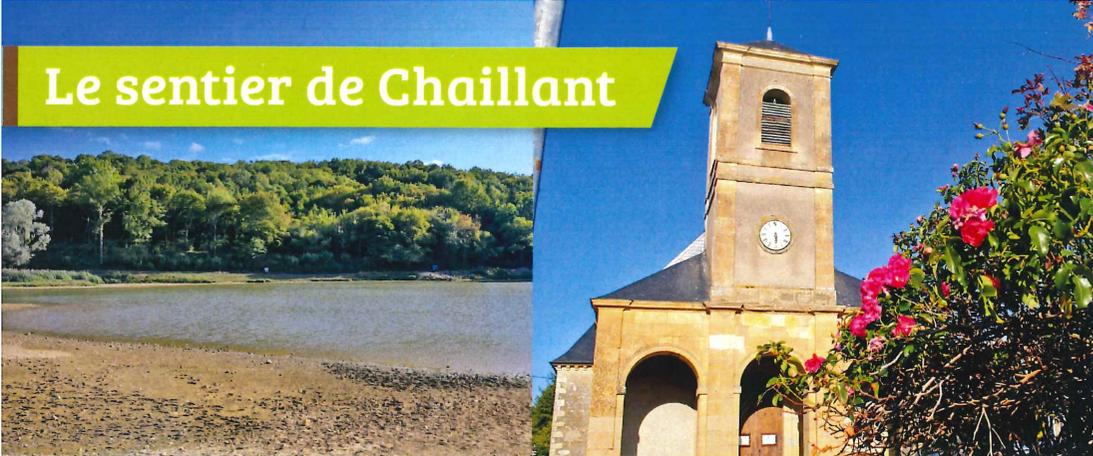
Le sentier de Chaillant

POISEUX

Office de tourisme
LA CHARITE-SUR-LOIRE
Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Le sentier de Chaillant



▼ Poiseux

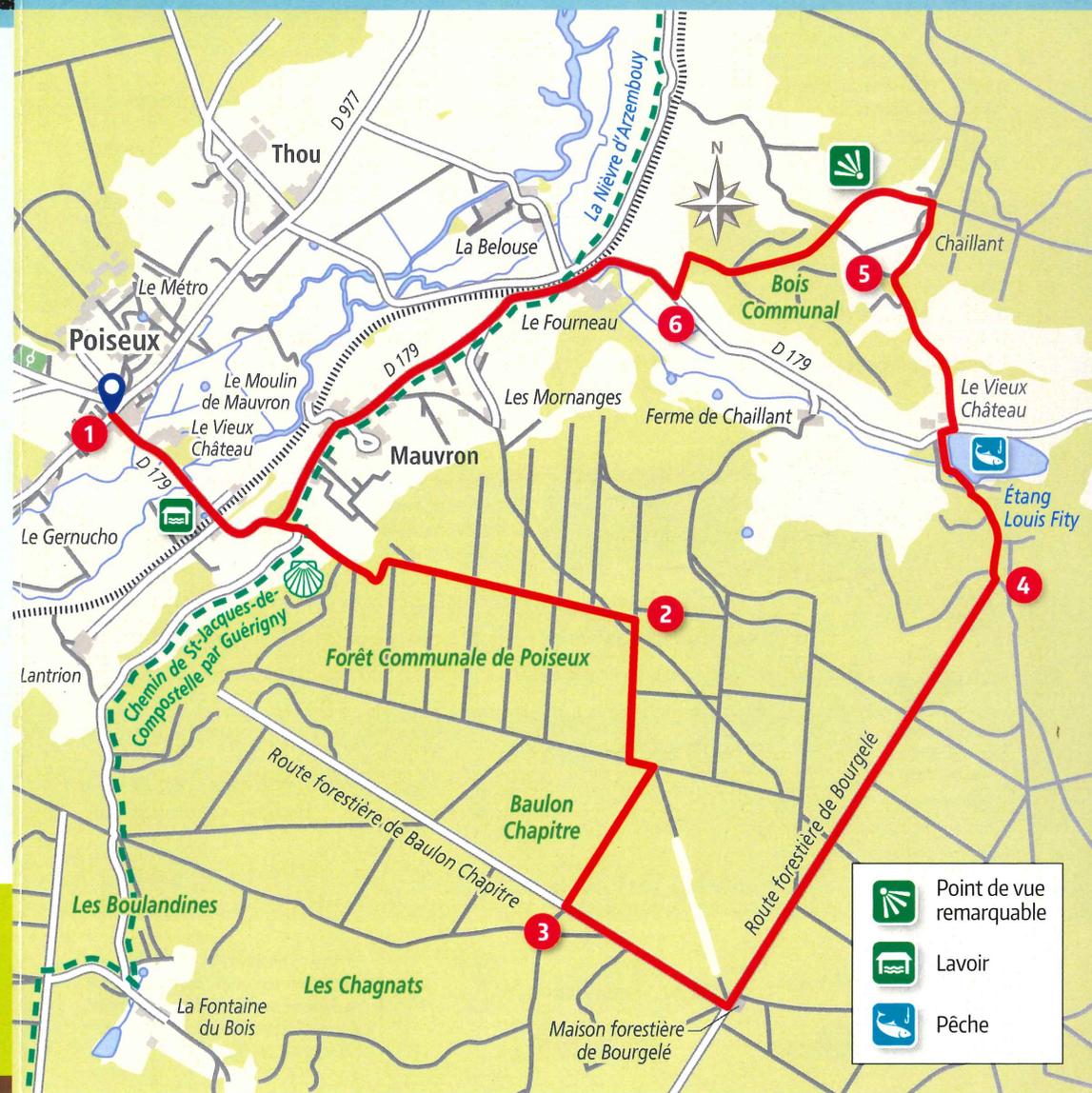
- Au cœur de la forêt des Bertranges, découvrez le village des Puthéoliens. Le hameau de Chaillant situé au sommet d'une colline formait jadis un fief. Le château était bâti à flanc de coteau. Ce manoir, du XV^e siècle, dont il ne reste qu'une partie, serait le plus ancien de la contrée. Découvrez aussi l'étang Louis Fity, autrefois utilisé pour laver le minerai de fer. Il fait aujourd'hui le bonheur des pêcheurs !
- 1 De l'église, prenez la route en direction de Mauvron. Traversez la Nièvre d'Arzembouy. Sur votre gauche, le château du Vieux-Poiseux. Passez deux petits ponts avant de traverser la voie ferrée tout près du lavoir. À la patte d'oie, prenez à droite en direction de la Fontaine du Bois et bifurquez de suite dans le chemin de terre à gauche au virage. Vous montez le chemin du cimetière des chevaux. *Ardu, il doit son nom aux chevaux attelés qui, lorsqu'ils l'empruntaient, risquaient de se briser les pattes.* Poursuivez toujours sur ce même chemin pendant près d'un kilomètre.
 - 2 Au croisement où se trouve l'abri de chasse atypique (borne « R » de couleur bleue, parcelle n°13) prenez à droite et passez derrière la cabane. Continuez tout droit jusqu'au fossé (borne n°13), puis longez-le sur la gauche. À la 2^e intersection, prenez à droite et laissez le chemin sur la gauche (parcelle n°8).
 - 3 Vous croisez la route forestière de Baulon Chapitre, poursuivez à gauche. Au croisement en T, prenez quelques minutes pour profiter des panneaux informatifs sur la faune de la forêt puis tournez à gauche. Vous continuez tout droit pendant 1,7 km.
 - 4 À la patte d'oie, prenez à gauche le chemin creux. Vous apercevrez sur votre droite le village ancestral de Bourgelé dont subsiste quelques vestiges. Au bout de ce chemin, vous découvrez l'étang communal, prenez à droite et longez-le sur la gauche. À la route, tournez à droite et empruntez rapidement le chemin de terre qui monte à gauche.
 - 5 Au croisement en Y, prenez à droite jusqu'à une intersection où se situe une maison abandonnée. Tournez à gauche. Après quelques mètres, profitez d'un agréable point de vue sur la campagne. Restez sur ce même chemin jusqu'à la D 179.
 - 6 Tournez à droite et poursuivez jusqu'au village du Fourneau. Continuez toujours tout droit, vous êtes sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Traversez Mauvron jusqu'à retrouver la voie ferrée et reprendre le même itinéraire qu'à l'aller.

Le Martin-pêcheur

Le Martin-pêcheur affectionne les rivières à cours d'eau lent, les lacs et les étangs de basse altitude. De nature timide, on entend son cri aigu et strident « tchiii » qui porte très loin avant de le voir. Solitaire, à l'âge adulte il défend un territoire, le plus souvent une portion de cours d'eau longue d'un kilomètre environ. Le nid est un boyau creusé dans une galerie dans les berges molles au-dessus du niveau de l'eau et se termine par une chambre de ponte. C'est là que la femelle pondra entre avril et juillet ses 4 à 8 œufs et les couvera (avec le mâle) entre 3 et 4 semaines. Cet oiseau est une parfaite machine à pêcher sous l'eau, plongeant avant de ressortir avec sa proie serrée dans



son bec puissant. Il avale les poissons dans le sens des écailles. S'il n'est pas dans le bon sens, il le lance en l'air et le rattrape avec agilité dans le bon sens. Il englutit aussi les larves d'insectes, les mollusques et les amphibiens. Le Martin-pêcheur peut attendre longtemps immobile, sur un perchoir à l'affût d'une proie.



10.7 Distance : 10,7 km

3h30 Durée : 3h30

○ ○ ○ Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Poiseux,
place de l'Église

RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est règlementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémery - Tour du château - 58700 Prémery
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.